

Abonnement gratuit à la DashPass de DoorDash – RBC Banque Royale

Pour savoir comment RBC® recueille, utilise et communique vos renseignements personnels dans le cadre conditions de l'offre, veuillez consulter la section Collecte et utilisation des renseignements personnels.

En cliquant sur « Activer l'abonnement gratuit à la DashPass », vous reconnaissez que vous avez reçu, lu et compris toutes les conditions de l'offre d'abonnement gratuit à la DashPass et que vous les acceptez (« **conditions de l'offre** »). Les conditions de l'offre entrent en vigueur au moment où vous cliquez sur le bouton « Activer l'abonnement gratuit à la DashPass » dans la province ou le territoire dans lequel vous vivez.

Comment puis-je obtenir l'abonnement gratuit à la DashPass réservé aux titulaires de carte RBC admissibles ?

Pour bénéficier de l'abonnement gratuit à la DashPass, vous devez vous abonner au service DashPass à l'aide d'une carte de crédit RBC admissible i) en cliquant sur « Ajouter une carte RBC », l'offre présentée à l'écran d'accueil de votre compte DoorDash ou l'offre qui s'affiche lorsque vous ajoutez une carte de crédit RBC admissible à votre compte DoorDash, ou sur « Compte », puis en sélectionnant « Aucuns frais de livraison avec DashPass » ; et ii) vous devez accepter les conditions de DoorDash et activer l'offre en cliquant sur « Activer l'abonnement gratuit à la DashPass » avant le 1 janvier 2024 (la « **période de l'offre** »). Si vous êtes déjà abonné au service DashPass et avez déjà ajouté une carte de crédit RBC admissible à votre compte, vous devez i) cliquer sur l'offre présentée à l'écran d'accueil de votre compte DoorDash ou sur « Compte » puis sélectionner « Gérer DashPass » ; et ii) accepter les conditions de DoorDash et activer l'offre en cliquant sur « Activer l'abonnement gratuit à la DashPass » pendant la période d'offre. Si votre abonnement à DashPass vous a été facturé, le mode de paiement avec lequel vous vous êtes abonné sera débité du montant équivalant aux frais mensuels d'abonnement pour le mois où vous activez votre abonnement gratuit. En cliquant sur « Activer l'abonnement gratuit à la DashPass », vous acceptez les conditions de DoorDash qui se trouvent ici.

Par « titulaire de carte RBC admissible », on entend le titulaire principal, le cotitulaire, l'utilisateur autorisé, le titulaire principal d'une carte d'entreprise et le titulaire secondaire d'une carte d'entreprise d'un compte de carte de crédit RBC admissible.

Les frais mensuels d'abonnement à DashPass seront annulés (« **abonnement gratuit à la DashPass** »), et vous bénéficierez d'un abonnement gratuit à la DashPass pendant 3 ou 12 mois, selon la carte de crédit RBC admissible utilisée pour vous abonner à DashPass.

Les abonnements à DashPass souscrits par l'intermédiaire de tiers, y compris des comptes de paiement de tiers et des portefeuilles numériques mobiles ou en ligne (comme Apple Pay et Google Pay) ne sont pas admissibles à l'offre d'abonnement gratuit à la DashPass.

Abonnement gratuit à la DashPass pendant 12 mois :

En tant que titulaire d'une carte Avion[®] Visa Platine[‡] RBC[®], Avion[®] Visa Infinite[‡] RBC[®], Avion[®] Visa Infinite Privilège[‡] RBC[®], Avion[®] Visa Infinite Privilège[‡] RBC[®] pour Banque privée, WestJet World Elite Mastercard[‡] RBC[®], Visa[‡] Privilège RBC Récompenses[®], Remise en argent Préférence World Elite Mastercard[‡] RBC[®], Visa[‡] Cathay Pacific Platine RBC[®], Visa Infinite[‡] British Airways RBC[®], Avion[®] Visa[‡] Affaires RBC[®] et Avion[®] Visa Infinite[‡] Affaires RBC[®], vous êtes admissible à un abonnement de 12 mois gratuit à DashPass à compter de la date où vous vous y abonnez. Après la période de 12 mois d'abonnement gratuit à la DashPass, votre abonnement sera renouvelé automatiquement au plein tarif en vigueur à ce moment. Votre compte de carte de crédit RBC doit être ouvert et en règle pour que les avantages de la DashPass puissent être maintenus.

Abonnement gratuit à la DashPass pendant 3 mois :

En tant que titulaire d'une carte Visa[‡] RBC Récompenses⁺[®], Signature[®] RBC Récompenses[®] Visa[‡], RBC[®] ION[™] Visa[‡], RBC[®] ION⁺[™] Visa[‡], Visa[‡] Platine RBC[®], Visa[‡] Remise en argent RBC[®], Remise en argent Mastercard[‡] RBC[®], Visa[‡] Classique RBC[®] avec option à taux d'intérêt réduit, Visa[‡] Classique RBC[®], Visa[‡] Classique pour étudiants RBC[®], Visa[‡] Classique II pour étudiants RBC[®], Visa[‡] Or RBC[®], Visa[‡] Or en dollars US RBC[®], Visa[‡] Or RBC Récompenses[®], Visa[‡] TauxAvantage RBC[®], WestJet Mastercard[‡] RBC[®], Visa[‡] Affaires RBC[®], Visa[‡] Or Affaires RBC[®], Marge de Crédit Visa[‡] RBC[®] pour la petite entreprise et Remise en argent Affaires Mastercard[‡] RBC[®], vous êtes admissible à un abonnement de 3 mois gratuit à DashPass à compter de la date où vous vous y abonnez. Après la période de 3 mois d'abonnement gratuit à la DashPass, votre abonnement sera renouvelé automatiquement au plein tarif en vigueur à ce moment. Votre compte de carte de crédit RBC admissible doit être ouvert et en règle pour que les avantages DashPass puissent être maintenus.

Votre carte de crédit RBC admissible ne peut être utilisée qu'avec un seul compte DoorDash pour profiter de l'offre d'abonnement gratuit à la DashPass. Après avoir profité d'un abonnement gratuit à la DashPass, vous ne pouvez pas utiliser la même carte de crédit RBC admissible pour profiter d'un abonnement gratuit à la DashPass avec un autre compte DoorDash.

Vous êtes seulement admissible à un abonnement gratuit à la DashPass pendant 12 mois et à un abonnement gratuit à la DashPass pendant 3 mois durant la période de l'offre. L'abonnement gratuit à la DashPass débute à la date où vous vous y abonnez. Par exemple, si le dernier jour du deuxième mois d'un abonnement de 3 mois gratuit à la DashPass vous souscrivez un abonnement de 12 mois gratuit à la DashPass, vous bénéficierez d'un abonnement gratuit à la DashPass pendant un total de 14 mois.

Pour confirmer l'admissibilité de votre carte de crédit RBC aux fins de l'abonnement, il se peut que la Banque Royale vous facture des frais de 0,50 \$. Ces frais vous seront remboursés dans les trois à cinq jours suivant la validation de votre compte.

Comment profiter des avantages DashPass ?

Parmi les avantages DashPass de DoorDash, mentionnons des frais de livraison à 0 \$ et des frais de service réduits sur les commandes d'un montant minimal auprès de restaurants admissibles à

DashPass (« avantages DashPass »). Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer sur les commandes. Pour connaître toutes les conditions de DoorDash, cliquez [ici](#). L'abonnement à DashPass coûte 9,99 \$ CA par mois au Canada. Les commandes sont assujetties à la disponibilité des livreurs et à la couverture géographique. Pour être activé, l'abonnement doit comporter une adresse canadienne.

Une fois l'abonnement gratuit à la DashPass souscrit, vous devez utiliser une carte de crédit RBC admissible pour payer votre commande DoorDash afin de profiter des avantages DashPass. Si vous vous désabonnez de DashPass ou si vous utilisez une carte de crédit autre que RBC ou une carte de crédit RBC non admissible pour régler votre achat DoorDash, vous ne serez plus admissible aux avantages DashPass.

La Banque Royale n'agit pas pour le compte de DoorDash. DoorDash, et non la Banque Royale, est responsable i) des services et produits offerts par DoorDash ; ii) de DashPass, y compris des avantages DashPass et de l'administration de DashPass et iii) des conditions de DoorDash.

DoorDash n'agit pas pour le compte de la Banque Royale. La Banque Royale est uniquement responsable i) des services et avantages offerts par la Banque Royale et ii) des conventions de RBC.

Comment résilier mon abonnement à DashPass ?

Vous pouvez résilier votre abonnement à DashPass en tout temps au moyen de l'appli ou du site Web DoorDash. Les titulaires de cartes de crédit RBC admissibles qui ont bénéficié d'un abonnement

gratuit à la DashPass seront automatiquement abonnés au service payant de DashPass à la fin de la période d'avantages. La facturation des avantages DashPass commencera le jour calendaire suivant la date d'expiration de votre abonnement gratuit à la DashPass. Pour éviter de payer des frais pour la

période d'abonnement suivante, vous devez annuler votre abonnement DashPass au plus tard à 23 h 59 (HP) le jour calendaire précédant la date de renouvellement prévue de l'abonnement (p. ex. si la date de renouvellement est le 10 janvier, vous devez annuler au plus tard à 23 h 59 min 59 s [HP] le 9 janvier). Après la résiliation de l'abonnement, vous continuerez de bénéficier des avantages DashPass jusqu'à la fin de la période de facturation en cours. Veuillez cliquer [ici](#) pour connaître toutes les conditions de DashPass.

Si, pendant la période de l'offre, vous vous réabonnez avec la carte de crédit admissible que vous avez utilisée pour activer l'abonnement gratuit à la DashPass, votre abonnement gratuit à la DashPass débutera tout de même à la date initiale de l'abonnement et se terminera 3 ou 12 mois après la date initiale de l'abonnement, selon la carte utilisée pour vous abonner.

Changements à l'abonnement gratuit à la DashPass pour les titulaires de cartes de crédit RBC admissibles

L'offre peut être modifiée, annulée ou retirée en tout temps sans préavis. La Banque Royale et DoorDash peuvent, à leur discrétion, annuler votre abonnement gratuit à la DashPass, notamment

si vous n'êtes pas admissible à l'offre d'abonnement gratuit à la DashPass ou lorsque vous ne l'êtes plus, ou lorsque l'un de nous soupçonne une activité frauduleuse.

Nonobstant tout autre article des conditions de l'offre, l'affichage de la version en vigueur des conditions de l'offre (<https://www.rbcroyalbank.com/credit-cards/documentation/pdf/full-door-dash-tcs-fr.pdf>) est réputé constituer un avis vous étant donné de ces conditions, lorsqu'un tel avis est requis ou permis aux termes des présentes. Les conditions de l'offre remplacent toutes les conditions antérieures relatives à l'offre d'abonnement gratuit à la DashPass.

Les présentes conditions de l'offre s'ajoutent aux conditions de toutes les conventions de RBC et des conditions de DoorDash. En cas de divergence entre i) les conditions de l'offre et ii) les conventions de RBC ou les conditions de DoorDash, les présentes conditions de l'offre prévaudront dans la mesure nécessaire à la résolution de la divergence.

Erreurs système

Vous bénéficierez de l'abonnement gratuit à la DashPass dès son activation. En cas de difficulté avec votre abonnement gratuit à la DashPass, veuillez consulter la page de soutien de DoorDash [ici](#). Les clients ont 30 jours pour aviser DoorDash qu'une erreur s'est produite.

La Banque Royale n'est pas responsable des offres manquées durant la période où une erreur s'est produite.

Collecte et utilisation des renseignements personnels

La Banque Royale et DoorDash ainsi que leurs employés, leurs mandataires et leurs fournisseurs de service respectifs peuvent recueillir, utiliser et partager vos renseignements personnels de temps à autre aux fins de l'administration de l'abonnement gratuit à la DashPass et de la fourniture des avantages et des services que vous obtenez dans le cadre de l'abonnement gratuit à la DashPass. Les renseignements personnels peuvent comprendre les six premiers numéros de votre carte de crédit RBC, les quatre derniers numéros de votre carte de crédit RBC, la date d'expiration de votre carte de crédit et votre code postal.

Autres utilisations de vos renseignements personnels : La Banque Royale et DoorDash peuvent communiquer avec vous pour faire la promotion des avantages, services et récompenses de la Banque Royale et de DoorDash ou pour vous fournir des renseignements à ce sujet.

Consentement parental : Lorsqu'un client de RBC a moins de 14 ans (« mineur »), vous déclarez que vous avez l'autorité parentale ou que vous êtes le tuteur du mineur, et vous consentez à la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels du mineur comme indiqué dans la présente section.

Vos renseignements personnels peuvent être transmis, stockés ou traités dans des pays, États ou provinces autres que votre territoire de résidence. Le cas échéant, vos renseignements personnels sont régis par les lois de ces territoires et peuvent être divulgués en vertu de celles-ci. Nous prendrons les mesures nécessaires pour protéger vos renseignements personnels, que ce soit au moyen de clauses contractuelles ou autres précautions appropriées.

Nous pouvons prendre des décisions à votre sujet par traitement automatisé, y compris des décisions de crédit, le cas échéant.

Votre droit d'accéder à vos renseignements personnels : Vous pouvez consulter en tout temps les renseignements que nous détenons à votre sujet, en vérifier l'exactitude et les faire corriger au besoin. Ce droit d'accès pourrait toutefois être restreint, selon ce que la loi permet ou exige. Pour accéder à ces renseignements, en savoir plus au sujet de notre utilisation du traitement automatisé, pour nous poser des questions sur notre politique de protection des renseignements personnels ou pour nous demander de ne pas utiliser ces renseignements aux fins décrites dans le paragraphe « Autres utilisations de vos renseignements personnels », vous pouvez le faire maintenant ou à tout moment par la suite, en :

- communiquant avec votre succursale ;
- nous appelant au numéro sans frais 1 800 769-2511.

Avis de protection des renseignements personnels : La collecte, l'utilisation ou la communication de vos renseignements personnels se fera conformément à nos politiques sur la protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale (accessibles à [Protection des renseignements personnels et sécurité – RBC](#)), qui font partie intégrante des présentes conditions. La politique de confidentialité de DoorDash est accessible [ici](#).

Communication avec la Banque Royale ou DoorDash

Vous pouvez communiquer avec la Banque Royale du Canada à tout moment en appelant son Centre de conseils au 1 800 769-2512. Si vous avez des questions concernant DoorDash ou DashPass, veuillez composer le 1 855 973-1040. La Banque Royale du Canada et DoorDash Technologies Canada Inc. communiqueront avec vous au moyen des renseignements figurant à votre dossier.

Définitions :

DoorDash désigne DoorDash Technologies Canada Inc.

Cartes de crédit RBC admissibles désigne les cartes de crédit en règle suivantes : Avion[®] Visa Platine[‡] RBC[®], Avion[®] Visa Infinite[‡] RBC[®], Avion[®] Visa Infinite Privilège[‡] RBC[®], Avion[®] Visa Infinite Privilège[‡] RBC[®] pour Banque privée, WestJet World Elite Mastercard[‡] RBC[®], Visa[‡] Privilège RBC Récompenses[®], Remise en argent Préférence World Elite Mastercard[‡] RBC[®], Visa[‡] Cathay Pacific Platine RBC[®], Visa Infinite[‡] British Airways RBC[®], Avion[®] Visa[‡] Affaires RBC[®], Avion[®] Visa Infinite[‡] Affaires RBC[®], Visa[‡] RBC Récompenses⁺[®], Signature[®] RBC Récompenses[®] Visa[‡] RBC[®] ION[™] Visa[‡] RBC[®] ION⁺[™] Visa[‡], Visa[‡] Platine RBC[®], Visa[‡] Remise en argent RBC[®], Remise en argent Mastercard[‡] RBC[®], Visa[‡] Classique RBC[®] avec option à taux d'intérêt réduit, Visa[‡] Classique RBC[®], Visa[‡] Classique pour étudiants RBC[®], Visa[‡] Classique II pour étudiants RBC[®], Visa[‡] Or RBC[®], Visa[‡] Or en dollars US RBC[®], Visa[‡] Or RBC Récompenses[®], Visa[‡] TauxAvantage RBC[®], WestJet Mastercard[‡] RBC[®], Visa[‡] Affaires RBC[®], Visa[‡] Or Affaires RBC[®], Marge de Crédit Visa[‡] RBC[®] pour la petite entreprise et Remise en argent Affaires Mastercard[‡] RBC[®].

Conventions de RBC désigne toute convention, autre que les présentes conditions, conclue entre vous et la Banque Royale qui régit l'utilisation de votre carte de crédit RBC admissible, dans sa version modifiée de temps à autre.

Banque Royale désigne la Banque Royale du Canada.